

BREF *Thématique*

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France

LES MAISONS DE L'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE

- premier bilan de mise en œuvre du nouveau cahier des charges -

LES PRINCIPAUX RESULTATS

- la région Ile-de-France compte 23 MDE conventionnées par l'Etat ;
- leur périmètre d'intervention couvre près de la moitié de l'espace régional ;
- elles emploient près de 200 salariés en équivalent temps plein ;
- le budget total des 23 MDE franciliennes s'élève à 18,3 millions d'euros en 2011 ;
- la subvention versée cette même année par l'Etat s'élève à 10,6 millions d'euros ;
- depuis 2005, près de 60 millions d'euros ont été versés par l'Etat aux MDE franciliennes ;
- en 2011, 13 % de leur budget a été consacré à la définition d'une stratégie partagée ;
- 36 % aux mutations économiques ;
- 27 % au développement local ;
- 23 % à la réduction des obstacles à l'emploi ;
- en moyenne, un quart de leur budget est dépensé en « services extérieurs ».

Créées en 2005, les maisons de l'emploi ont connu une évolution importante de leur positionnement suite à la création, en 2009, de Pôle emploi. Initialement conçues comme « lieu unique » d'accueil, d'information et d'accompagnement des demandeurs d'emploi, des entreprises et de leurs salariés, elles ont en effet été repositionnées sur une mission d'animation et de coordination des acteurs locaux de l'emploi et de la formation. Si les maisons de l'emploi ont conservé un rôle majeur dans la définition de diagnostics et de plans d'action partagés, la disparition de leur mission d'accompagnement des publics a été compensée par une forte incitation à intervenir dans le champ de l'anticipation et de l'accompagnement des mutations économiques.

L'analyse des plans d'actions réalisés en 2011 est l'occasion de dresser un premier état des lieux francilien des maisons de l'emploi, après repositionnement sur les orientations du nouveau cahier des charges. Issues de partenariats locaux, les maisons de l'emploi franciliennes ont un besoin constant de légitimer leur présence sur les territoires. L'amélioration de la lisibilité des résultats obtenus, l'accentuation des synergies et des coopérations entre structures, la réflexion sur la pertinence de certains projets et périmètres, constituent des enjeux majeurs dans le contexte actuel.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

▲ **Éléments de cadrage**

Le dispositif des Maisons de l'emploi (MDE) a été institué en France dans le cadre du Plan de cohésion sociale (PCS), traduit dans la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Rassembler en un lieu unique tous les acteurs locaux, et plus particulièrement les services territoriaux de l'Anpe et de l'Unedic, afin d'en coordonner l'action a constitué la mission première assignée aux MDE. Guichet unique, elles devaient proposer l'ensemble des informations et des dispositifs destinés à faciliter l'orientation, l'accompagnement, l'insertion professionnelle, l'emploi et la formation.

Trois axes d'intervention ont initialement été assignés aux MDE* : le premier visait à les positionner en observateur du territoire, à même d'en anticiper les problématiques d'emploi et de ressources humaines. Le deuxième positionnait ces structures sur des missions d'accompagnement des publics vers et dans l'emploi. L'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques, ainsi que le soutien à la création d'activités, constituaient le troisième axe d'intervention des MDE.

En 2008, la création de Pôle emploi impacte fortement le positionnement initial des MDE et conduit à la définition d'un nouveau cahier des charges. Ce dernier exclut du plan d'action conventionné des MDE tout projet relevant de l'accueil, de l'orientation ou de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, afin de préserver la cohérence et la complémentarité avec les missions de Pôle emploi. Néanmoins, pour tenir compte de certains contextes spécifiques, les MDE sont autorisées à mettre en œuvre des actions dans ce domaine, hors financement Etat et sous réserve qu'elles respectent deux conditions cumulatives : respect du schéma territorial de Pôle emploi et validation du projet (formalisé dans le cadre d'une convention spécifique conclue entre la maison de l'emploi, Pôle emploi et l'Etat), par le Conseil Régional de l'Emploi (CRE). Dans les faits, cette exception a peu été mise en œuvre en Ile-de-France, car elle est surtout prévue pour répondre au besoin de présence des services publics en milieu rural.

Selon le nouveau cahier des charges publié en 2009, les MDE restent compétentes en matière d'observation et de définition de stratégies territoriales partagées (Axe 1). Elles sont incitées à investir le champ de l'anticipation des mutations économiques (Axe 2) et du développement de l'emploi local (Axe 3). Enfin, les MDE ont la responsabilité d'animer et de coordonner les acteurs locaux agissant dans le champ de la mobilité sociale et professionnelle (Axe 4). Après une première année de transition, les MDE franciliennes ont été invitées à traduire les nouvelles orientations dans leur plan d'actions 2011. L'état des lieux proposé ci-après constitue un premier bilan régional de la mise en œuvre du nouveau cahier des charges des MDE.

▲ **Les MDE en Ile-de-France**

La métropole francilienne compte aujourd'hui 23 MDE (sur 196 recensées nationalement). Comme sur le reste du territoire national, les premières structures labélisées s'appuyaient sur des expériences menées depuis les années 90 regroupant, au sein d'une Maison de l'information sur la formation et l'emploi (MIFE), mission locale, PLIE, voire services d'amorçage de projets. Structures approchantes des MDE, plusieurs MIFE en ont alors obtenu le label dès le lancement du PCS. En Ile-de-France, trois premières MDE ont vu le jour

Création de Pôle emploi et nouveau cahier des charges

Le dispositif des MDE a pris place dans un contexte marqué par la dispersion des dispositifs de l'emploi et la multitude d'intervenants dans ce domaine. Si sa mise en œuvre visait à y remédier, il sera qualifié de réforme « par le bas » et rapidement mis en cause. Une réflexion en vue d'une nouvelle réforme de l'organisation du SPE s'engage en effet dès 2007. Elle se concrétisera par la loi du 12 février 2008 qui donna naissance à Pôle emploi, nouvel opérateur public né de la fusion de l'Anpe et des Assedic dont le rôle devient central sur le marché du travail à compter du 1er janvier 2009, date de sa création effective.

Lors des travaux préparatoires à cette réforme, la question de la plus-value des MDE, hors le regroupement physique de différents services, et par extension celle de leur devenir aux côtés de Pôle emploi, sont alors posées par plusieurs rapports nationaux et vivement débattues. Leur manque de prospective, l'absence de public cible et, surtout, leur positionnement, davantage en superposition de leurs partenaires qu'en complémentarité de ceux-ci, sont dénoncés, particulièrement quant à leurs actions d'accompagnement, lesquelles polarisaient alors tous leurs efforts.

Une fois l'Anpe et les Assedic regroupées au sein de Pôle emploi, les missions et l'offre de services des autres acteurs de l'emploi devaient être redéfinies, afin de proscrire les redondances éventuelles. La poursuite par les MDE de leurs missions d'accompagnement vers et dans l'emploi (axe 2 du cahier des charges de 2005) est apparue impensable au législateur, puisque les positionnant en opérateurs de placement et encourageant ainsi un jeu de concurrence avec Pôle emploi. Le temps nécessaire à la clarification des rôles respectifs, l'objectif de couverture du territoire national par un réseau de 300 MDE sera alors suspendu ; aucune structure nouvelle ne sera labellisée.

Au terme de plusieurs mois d'interrogation et d'inquiétude pour les MDE, le dispositif sera finalement poursuivi, mais il devra tenir compte du nouvel environnement de son intervention : les MDE et Pôle emploi participent tous deux à un Service public de l'emploi proche du territoire, avec des rôles distincts et complémentaires. Les premières fédèrent les acteurs de l'emploi et développent une analyse prospective des besoins locaux, afin d'élaborer des stratégies adaptées, et le second traite l'accès et le retour à l'emploi, en s'appuyant sur les prestations de ses partenaires et sous-traitants.

Une nouvelle « feuille de route » pour les MDE, dont l'objectif principal vise à une évolution de leurs missions afin d'éviter les doublons avec Pôle emploi en matière d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi, dont le nouvel opérateur national a la responsabilité, est donc nécessaire. Laurent Wauquiez, alors secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, confie en ce sens une mission à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Elle se traduit fin 2009 par la publication d'un nouveau cahier des charges dont le respect conditionne l'octroi de financement par l'Etat. Il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2010, au moment même des premières reconductions des conventions pour les MDE labellisées dès janvier 2005.

Ce texte apporte d'importantes modifications à la fonction d'assembler des MDE. La réduction de leur action d'accompagnement s'opère en effet au profit d'un positionnement dans le nouveau paysage du SPE en qualité de structure clé en matière de GPEC territoriale. Le retournement conjoncturel amorcé en France à l'automne 2008, et la crise économique qui s'en est suivie, ont en effet souligné l'enjeu de partenariats locaux solides dans les champs de l'emploi et du développement économique. Le nouveau cahier des charges confirme ainsi la mission des MDE, déjà soulignée en 2005 mais faiblement mise en œuvre, d'anticipation et de gestion locale des ressources humaines, ainsi que de reconversion économique des territoires, en cas particulièrement de restructurations. Il les invite en outre à créer des conseils d'orientation associant entreprises et partenaires sociaux.

dès 2005 (Nanterre, Sénart et Rueil/Suresnes) et la dernière à avoir obtenu le label est Nord Ouest 77 en février 2007.

Le budget total des MDE franciliennes s'élève à 18,3 millions d'euros en 2011, soit près de 800 000 euros en moyenne par structure (7 disposent d'un budget total supérieur à 1 million d'euros et 4 d'entre elles d'un budget inférieur à 400 000 euros). En termes de ressources humaines, les 23 MDE franciliennes emploient en 2011 près de 200 salariés en Equivalent Temps Plein (précisément 191 ETP au total, soit 8,3 ETP en moyenne par structure). Les disparités sont ici aussi relativement importantes. Alors que 4 MDE emploient entre 13 et 22 ETP (Paris, Amont 78, Nanterre et Est Val-d'Oise), 4 d'entre elles ne comptent qu'entre 3 et 5 ETP (Maisons-Alfort, Rives de Seine, Mantois/Seine aval et Bords de Marne).

▲ Axe 1 : Développer une stratégie territoriale partagée

La définition d'une stratégie locale partagée par les MDE et leurs partenaires, du diagnostic au plan d'actions, s'appuie sur le travail réalisé par les observatoires des MDE. Leur activité principale consiste à repérer les productions déjà disponibles, ainsi qu'à analyser des statistiques à l'échelle de leur périmètre d'intervention. Bien que de nombreuses sources soient accessibles sur internet à des échelles très fines, près de 3 MDE sur 4 ont indiqué avoir acheté des données en 2011 et 5 MDE ont fait appel à un prestataire pour conduire une enquête de terrain. Compte tenu des liens étroits entretenus entre les MDE et les services de développement économique des collectivités locales, cette activité est parfois complétée par une veille sur les implantations locales, sans qu'une action d'ingénierie sur les recrutements induits soit systématiquement mise en place par les MDE.

Les observatoires des MDE ont également une importante activité de production et d'analyse, réalisée en interne ou sous-traitée à des prestataires privés ou à des organismes consulaires. Six types de production ont été réalisés par les observatoires des MDE en 2011 : un diagnostic socioéconomique du terri-

Gouvernance et pilotage des MDE

Constituées sous forme d'association ou de Groupement d'intérêt public (GIP), la gouvernance des MDE est articulée autour de trois cercles :

- ses membres constitutifs obligatoires : collectivité(s) territoriale(s) fondatrice(s) (commune, communauté d'agglomération/de communes ou Syndicat d'agglomération nouvelle en Ile-de-France), Pôle emploi et Etat.

Ils disposent de la majorité des voix au conseil d'administration de la MDE ;

- ses membres constitutifs à leur demande : Conseil régional, Conseil général, collectivité(s) non fondatrice(s) mais concourant au projet de la structure ;

- ses membres partenaires : chambres consulaires notamment.

La mise en place, facultative, d'un conseil d'orientation où siègent les acteurs socioéconomiques locaux, particulièrement les entreprises et les partenaires sociaux, participe également à la gouvernance des MDE.

La présidence des MDE est, le plus souvent, accordée à un élu local, ou en alternance avec un représentant de l'Etat (exemple des GIP).

Auto-évaluation des MDE

Mentionnée dès le premier cahier des charges de 2005, l'auto-évaluation invite les parties prenantes à analyser le fonctionnement de leur MDE, ses résultats et ses partenariats, pour améliorer les services rendus et rendre lisible la plus value du dispositif. Cette démarche, conçue comme un processus continu, est un moyen de renforcer les complémentarités et les coopérations des acteurs (membres et partenaires de la MDE), par une analyse partagée et objectivée.

En 2011, 6 MDE franciliennes sur 23 ont réalisé des travaux d'auto-évaluation. La très grande majorité a choisi une approche globale portant sur l'intégralité de l'offre de services de leur structure. Une MDE a préféré focaliser son attention sur un projet phare de son plan d'actions, en l'étudiant sous tous les angles (résultats, organisation, partenariats, complémentarité avec les offres de services d'un territoire, axes de progrès...).

Pour réaliser une auto-évaluation, les MDE peuvent se faire accompagner par un prestataire financé au titre de leur plan d'actions. Fin 2007, à la demande de la DGEFP, l'Alliance Ville Emploi a conçu un guide d'autoévaluation des MDE, document qui fournit des éléments et des outils utiles à la compréhension et à la déclinaison de la démarche.

toire, basé sur des données structurelles (démographie, économie, emploi, infrastructures...), il est généralement réalisé une seule fois, puis mis à jour chaque année. En 2011, seules quelques MDE n'y font pas référence dans leur bilan, en partie car elles ont engagé un travail similaire pour la mise en œuvre localement d'un Contrat d'étude prospective territoriale ou d'un Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique*, ou parce qu'elles ont privilégié les études thématiques ciblées.

En 2011, chacun des 23 observatoires a par ailleurs produit des tableaux de bord ou notes de conjoncture. Basés sur des données conjoncturelles, ces travaux récurrents se focalisent quasi exclusivement sur le marché du travail local (évolution de l'offre et de la demande d'emploi, par métier, public, qualification...). Au cours de cette même année, quelques MDE (5 sur 23) ont également développé des bases de données dédiées à l'offre territoriale de formation et, pour une MDE, à l'offre locale en immobilier d'entreprise.

Au-delà du travail « classique » d'observation, environ une MDE sur deux mentionne des études thématiques en 2011, pas nécessairement reliées aux actions mises en œuvre dans les autres axes d'intervention. Réalisées en interne ou sous-traitées à des prestataires, ces dernières portaient sur trois thématiques : les métiers (déséquilibre offre/demande, besoin de main d'œuvre, baromètre RH, cartographie des compétences, offre de formation), les secteurs d'activités (services à la personne, construction, économie sociale et solidaire, santé, commerce, clusters du Grand Paris) et les entreprises (auto-entrepreneuriat, TPE/PME, pépinières, mobilité des salariés, recours à l'alternance).

Enfin, les observatoires des MDE ont été mobilisés en 2011 pour quelques réponses ponctuelles « à la demande », émanant essentiellement d'élus locaux, ainsi que pour la rédaction du rapport annuel de leur structure et, pour 6 MDE, son auto-évaluation. Ils ont également assuré la valorisation /diffusion de leurs productions (impression, mise en ligne sur internet, interventions à des séminaires locaux, organisés ou non par les MDE).

* dispositif de contractualisation pluriannuel porté par le Conseil régional d'Ile-de-France visant à territorialiser la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique (SRDE).

Les travaux conduits en 2011 par les 23 MDE franciliennes relatifs à l'axe 1 d'intervention ont mobilisé au total 30 équivalents temps plein (ETP) en 2011 (hors mise à disposition éventuelle de personnel), soit 15% du personnel des MDE. Si 1,3 ETP sont en moyenne dédiés à l'observatoire, les disparités entre MDE sont très importantes (de 0,05 ETP à près de 5 ETP) ; la diversité des pratiques en matière de recours à la sous-traitance expliquant en grande partie ces écarts.

En termes de financement, 2,4 millions d'euros (dont 25 % en « services extérieurs ») ont été mobilisés par l'axe 1 en 2011, soit 13 % des budgets des MDE. Si le coût moyen consacré à cet axe s'élève à 105 000 euros, les écarts entre MDE sont là encore très prononcés (de 6 400 euros à près de 325 000 euros). Ainsi en 2011, 3 MDE ont consacré près du tiers de leur financement à l'axe 1 (entre 29 et 31 % pour Hauts-de-Seine, Seine Ouest et Haut Val-d'Oise), alors qu'il ne représente qu'entre 1% et 3 % du financement de 4 structures (Sénart, Mantois / Seine aval, Sud 77 et Amont 78).

▲ Axe 2 : Participer à l'anticipation des mutations économiques

La première contribution des MDE à l'anticipation des mutations économiques se traduit par la réalisation d'études locales portant sur l'évolution des besoins des entreprises et des salariés. Supports à la mobilisation d'acteurs locaux, ces travaux débouchent sur la mise en œuvre de projets de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT).

En Ile-de-France, les initiatives les plus répandues concernent le portage et l'animation de « Relais RH » qui s'adressent aux TPE/PME locales et à leurs salariés. Ces dispositifs, qui reposent sur des partenariats avec les OPCA, les acteurs locaux du développement économique et de l'emploi, proposent une palette de services diversifiés : information et professionnalisation des entreprises en matière de ressources humaines, aide et conseil pour la mise en œuvre de projets de recrutement ou de formation, information et orientation de salariés confrontés à une problématique de compétences, de transition ou de reconversion professionnelle.

En 2011, sous l'impulsion notamment d'un appel à projets national de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), quelques MDE franci-

Contrat d'étude prospective territoriale (CEPT)

Afin de renforcer les actions de GPEC territoriale impulsées et pilotées par les MDE franciliennes, la Direccte d'Ile-de-France a mobilisé le dispositif CEPT. Celui-ci permet le recours à un cabinet conseil pour la réalisation d'une étude action, à même d'enclencher une dynamique territoriale à la fois évolutive et enrichissant durablement l'offre de services locale aux entreprises et aux actifs.

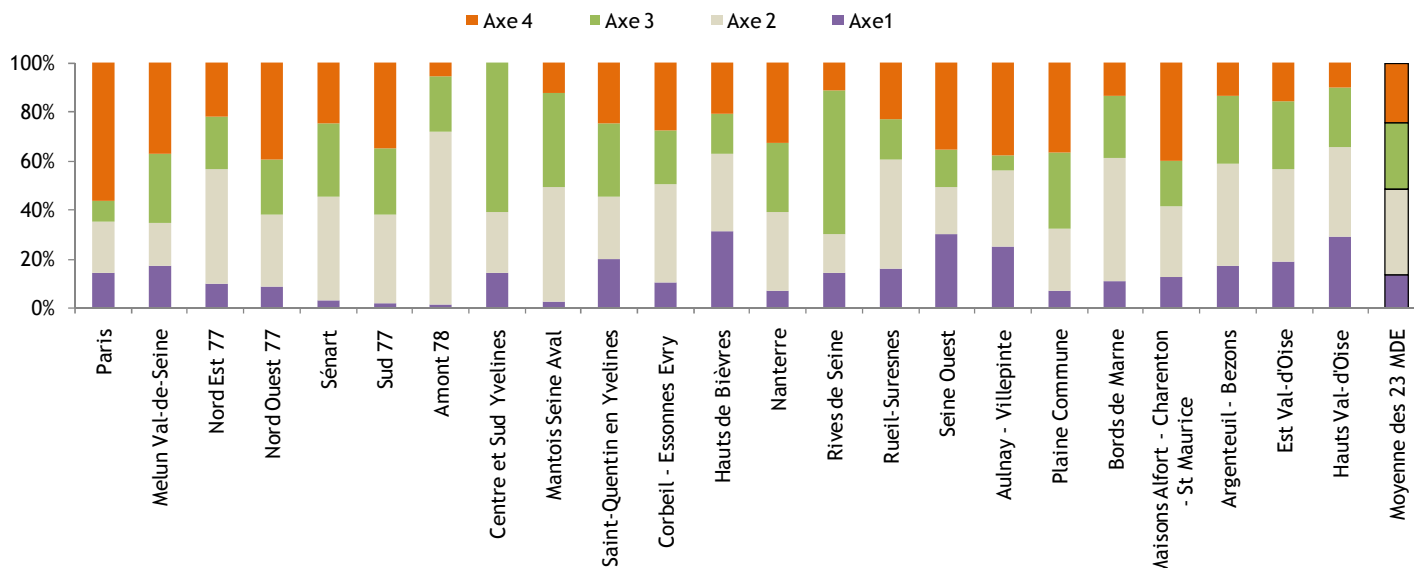
Après un appel à candidature lancé par la Direccte, 4 projets de GPEC territoriale, portés par 4 MDE (plus 2 MDE associées), ont été retenus et ainsi soutenus par un CEPT cofinancé par la Direccte (à hauteur de 260 000 euros au total ; montant hors subvention de l'Etat au titre des plans d'action 2011 des MDE).

Les quatre CEPT conduits en 2011 ont chacun mis l'accent sur une problématique locale spécifique : MDE de Sénart et de Melun /Val-de-Seine (gouvernance des ressources humaines) ; MDE de Mantois/Seine aval et d'Amont 78 (accompagnement des mutations de l'économie) ; MDE d'Argenteuil/Bezons (accompagnement des projets créateurs d'emploi) et MDE de Corbeil-Essonnes/Evry (économie et cohérence de l'offre de formation).

liennes ont investi le champ du développement durable, en s'intéressant plus particulièrement aux évolutions en cours dans des secteurs particulièrement exposés aux enjeux écologiques (construction). L'aide au développement de réseaux d'entreprises, la mobilisation des petites entreprises sur les enjeux de GPEC et la promotion de métiers dits « en tension » sont d'autres exemples d'initiatives prises par les MDE. Actuellement de nouveaux projets sont à l'étude, comme la création de cellules de mobilité interentreprises, inspirées de dispositifs initiés par des MDE d'autres régions.

Depuis l'abandon des missions d'accompagnement des publics vers l'emploi, les MDE franciliennes ont été fortement incitées à investir l'anticipation des mutations économiques. Insignifiants les premières années, les projets de cette nature ont mobilisé, en 2011, la part la plus importante des financements des plans d'actions conventionnés (près de 6,5 millions d'euros, soit 36% des budgets). Parmi les MDE franciliennes, 5 structures se sont fortement positionnées sur cet axe d'intervention qui concentre plus de la moitié de leur budget (Amont 78, Bords de Marne, Mantois/Seine Aval, Nord Est 77 et Rueil/Suresnes).

Répartition des subventions perçues par les MDE en 2011 par axes d'intervention



En 2011, les bilans des 15 MDE franciliennes investies dans des actions de GPEC auprès des entreprises font état de près de 8 000 TPE/PME informées et 1 000 accompagnées. Quant aux 17 MDE engagées sur la sécurisation des parcours professionnels, leurs bilans permettent d'estimer qu'elles ont contribué à informer près de 6 000 salariés ou demandeurs d'emploi (hors salons et manifestations grand public) et qu'elles ont facilité la concrétisation de 600 parcours de formation.

Malgré tout, du fait de leur engagement récent dans l'anticipation des mutations économiques, de nombreuses MDE franciliennes peinent à dépasser le stade des études et des concertations locales pour construire une offre de services concrète, orientée vers les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi. Lorsque des dispositifs sont mis en œuvre, ils se heurtent rapidement à des difficultés de mobilisation des entreprises et des publics. Outre ces obstacles, la capacité des MDE à rendre compte de leurs résultats sur le champ des mutations économiques s'avère trop souvent limitée. Ces faiblesses sont autant d'enjeux à relever pour préserver la pertinence et la viabilité des projets dans un contexte marqué par la crise économique.

▲ **Axe 3 : Contribuer au développement local**

La participation des MDE franciliennes au développement de l'emploi local recouvre une grande diversité de projets, variables selon les besoins et l'organisation des territoires.

L'animation et la coordination des dispositifs d'aide à la création ou à la reprise d'entreprises est la modalité d'intervention la plus répandue (17 MDE sur 23 en 2011). Outre la mise à disposition de locaux pour les permanences de partenaires spécialisés (CCI, CMA, boutique de gestion, ADIE...), les MDE peuvent mener des opérations plus offensives, comme le repérage et l'accompagnement de porteurs de projets dans les quartiers politiques de la ville. La réalisation de guides, l'organisation de salons et de prix dédiés à la création sont aussi très fréquents.

Près d'une MDE francilienne sur deux s'est positionnée sur la professionnalisation et le développement des emplois dans les services aux personnes en 2011. Présentes depuis les débuts du dispositif, ces actions se traduisent le plus souvent par la promotion des métiers, l'animation de réseaux d'employeurs, le repérage des besoins et la mutualisation des besoins de professionnalisation pour la formation des salariés ou des demandeurs d'emploi, en lien avec les partenaires concernés (OPCA, Pôle Emploi).

Une dizaine de MDE a choisi de mettre l'accent sur l'animation et la coordination des acteurs locaux de l'emploi et de la formation. A ce titre, elles animent des instances d'échange et de concertation entre partenaires et elles contribuent à fluidifier la transmission d'informations auprès des acteurs du territoire. Lorsque l'offre de services est localement très éclatée ou hétéroclite, ces MDE impulsent des démarches d'harmonisation, de professionnalisation et de mise en réseau des intervenants. Les partenariats ainsi créés sont propices à l'émergence de projets fédérateurs, dont les plus visibles sont l'organisation de forums dédiés à l'emploi ou à la formation et la signature de chartes locales associant des employeurs et des collectivités locales.

Encouragée par le nouveau cahier des charges, une minorité de MDE (5) s'est récemment lancée dans l'intermédiation entre les TPE/PME et Pôle emploi. Leur objectif est de repérer des offres d'emploi dites « cachées » et ainsi favoriser la mise en relation des acteurs afin de satisfaire les besoins de main d'œuvre non pourvus. Les bilans sont encore très imparfaits sur ces nouveaux projets, mais les éléments fournis par les MDE concernées font état d'une centaine de TPE/PME accompagnées, pour près de 500 emplois. Malgré leur proximité avec les services de développement économique des collectivités locales, peu de MDE interviennent sur l'anticipation des besoins de recrutements liés à l'implantation de nouvelles entreprises sur leur territoire, ou à des projets de développement endogène. Ce positionnement est affiché par 4 MDE ; elles ont indiqué avoir accompagné sept projets d'implantation, représentant près de 400 recrutements.

En 2011, les projets relevant du troisième axe d'intervention ont mobilisé 4,9 millions d'euros, soit 27 % des financements des plans d'actions des MDE franciliennes. Deux structures se démarquent par un engagement proportionnellement plus important sur cet axe : la MDE du Centre Sud Yvelines et celle de Rives-de-Seine (plus de 50 % de leur budget). Globalement, les bilans 2011 des MDE sur la création d'entreprises (11 exploitables sur 17) font état de près de 4 000 personnes informées, 1 000 porteurs de projets diagnostiqués ou accompagnés, pour 150 créations d'entreprises effectives.

▲ **Axe 4 : Réduire les obstacles culturels ou sociaux d'accès à l'emploi**

Peu présents durant les premières années, les projets liés à la promotion des clauses sociales dans les marchés publics constituent désormais la principale contribution des MDE à la réduction des obstacles pour l'accès à l'emploi. A ce titre, elles ont un double objectif : conseiller les donneurs d'ordres pour l'introduction de clauses sociales dans leurs marchés et faciliter le respect des obligations qui incombent aux entreprises titulaires (mises en relation avec Pôle emploi, assistance aux recrutements directs ou en lien avec les employeurs de l'insertion par l'activité économique). Les MDE ont également pour mission de renforcer les capacités des acteurs du territoire à se positionner sur les marchés publics, en favorisant l'information et la coordination des initiatives, l'anticipation des besoins, les regroupements de structures, l'échange et la capitalisation d'expériences.

En 2011, 16 MDE franciliennes ont mis en œuvre de telles actions en mobilisant 25 ETP, qui s'ajoutent aux facilitateurs financés par d'autres sources (FSE, collectivités). Malgré cet investissement conséquent et quelques exemples emblématiques, trop de MDE éprouvent encore des difficultés à rendre lisible les effets de leur intervention sur le développement des clauses et sur leurs impacts en termes d'emploi et d'insertion des publics les plus éloignés du marché du travail. Par ailleurs, la multiplication récente des « référents clauses » au sein des MDE rend indispensable une réflexion sur la pertinence du maillage territorial des offres de services disponibles et sur les opportunités de mutualisations, encore très peu explorées par les MDE.

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité est la deuxième initiative la plus fréquente ; elle se retrouve dans la moitié des plans d'actions des MDE franciliennes. Les projets ciblent généralement des

publics tels que les seniors, les travailleurs handicapés, les femmes ou les jeunes. Ils se déclinent en campagnes d'information, journées de formation, accompagnements d'employeurs ou forums dédiés. Plus marginalement, des mobilisations d'acteurs sont organisées par les MDE pour faciliter la levée des freins à la mobilité géographique (8 MDE, dont la moitié est implantée en Seine-et-Marne) ou pour lutter contre l'illettrisme (4 MDE).

En 2011, les MDE ont perçu 4,5 millions d'euros au titre de l'axe 4, ce qui représente 23% des financements des plans d'actions conventionnés. Près de la moitié des subventions était ciblée sur la promotion des clauses sociales (2 millions d'euros, soit 45%), avec 4 structures fortement engagées sur ce thème : les MDE de Paris, Sénart, Plaine Commune et Melun.

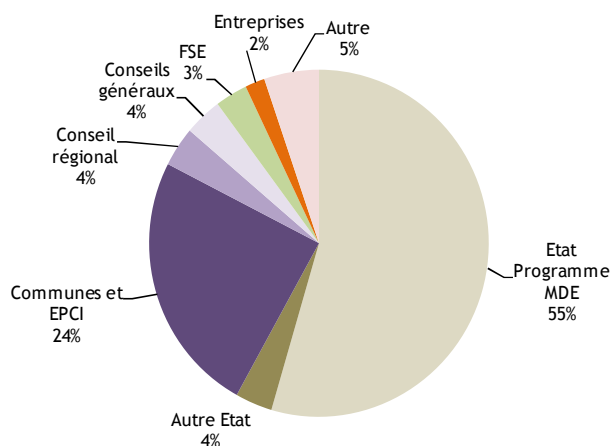
▲ Le financement des MDE en 2011

Pour l'exercice 2011, le montant des recettes déclarées par les MDE franciliennes s'élève à 18,3 millions d'euros. Ce montant est inférieur aux sommes conventionnées (- 6 %) car certaines structures n'ont pu accomplir l'intégralité de leur plan d'actions, du fait notamment d'une arrivée tardive des fonds ou de difficultés liées à la mise en œuvre des projets.

Avec près de 10,6 millions de subventions versées aux MDE, l'Etat reste le principal contributeur (58 % des financements). Les fonds proviennent des crédits du programme MDE gérés par l'Unité Régionale de la Direccte d'Ile-de-France (10 millions d'euros), mais une majorité de MDE a aussi bénéficié de cofinancements des Unités Territoriales de la Direccte ou d'autres services de l'Etat (pour un montant total de près de 650 000 euros).

Les communes et les intercommunalités, qui ont porté la création des MDE, ont contribué à hauteur de 4,5 millions d'euros en 2011, ce qui représente 24 % des financements globaux. Le Conseil régional et les Conseils généraux constituent la troisième source de financement des MDE avec, respectivement, 680 000 euros et 655 000 euros octroyés en 2011. Viennent ensuite le FSE (560 000 euros), les entreprises (340 000 euros) et d'autres contributions, dont une grande partie semble être constituée d'apports (prêts de salle et de matériel) ou de valorisation de temps de travail (950 000 euros).

Ventilation des subventions perçues par les MDE franciliennes en 2011, par financeurs



Source : Direccte IDF - Bilans financiers 2011 MDE
Traitement : Direccte / SESE

Les équilibres financiers varient sensiblement selon les territoires et l'on note, par exemple, que l'engagement des collectivités porteuses représente moins de 20 % des budgets de 9 MDE, alors qu'il dépasse les 30 % pour 5 autres structures.

Concernant les financements octroyés par les Conseils généraux et le Conseil régional, la moitié d'entre eux est ciblée sur un seul dispositif, porté par une MDE. En dehors de ce cas particulier, 6 MDE ont bénéficié du soutien d'un Conseil général (quatre départements concernés, pour un montant moyen de 8 500 euros) et 12 MDE ont été financées par le Conseil régional (six départements concernés, pour un montant moyen de 21 500 euros). Quant aux contributions des entreprises (4 MDE bénéficiaires en 2011), il s'agit principalement de financements délivrés par des établissements en restructuration assujettis à l'obligation de revitalisation des territoires.

Axe 1 mis à part, les MDE franciliennes ont réalisé plus de 200 projets en 2011, pour un coût unitaire moyen de 42 000 euros. Une part non négligeable du budget 2011 des MDE a été consommée en « services extérieurs » (24 %). Les frais liés aux opérations de communication, aux locations, à l'organisation de forums, ainsi que le recours fréquent à des prestations d'études (notamment pour les projets de GPEC territoriale), expliquent l'importance de ce poste de dépenses. Le poids de la sous-traitance est également fortement corrélé avec les choix organisationnels des MDE franciliennes. Si la majorité d'entre elles a privilégié la mobilisation de ressources internes (avec 8,3 ETP en moyenne), un quart des MDE sont des structures relativement restreintes (5 ETP en moyenne) qui recourent massivement à des prestataires extérieurs pour mettre en œuvre leur plan d'actions (les services extérieurs représentent plus de 40 % de leurs dépenses, avec un maximum à 80 % pour une MDE).

Maryse Monfort
Véronique Picard
Direccte Ile-de-France / SESE

Financement des MDE par les services de l'Etat

La circulaire du 19 février 2010 inscrit le financement des MDE par l'Etat dans le cadre de Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO). Elle conditionne le financement au respect du nouveau cahier des charges et elle définit quatre règles de gestion qui encadrent les subventions de l'Etat :

- chaque MDE bénéficie d'un socle minimum qui recouvre la participation de l'Etat aux dépenses transversales des structures nécessaires à la mise en œuvre des actions. Le montant de ce socle, qui est déterminé sur la base d'un critère de population résidant à l'intérieur du périmètre d'intervention de la structure, varie de 50 000 à 200 000 euros ;
- la participation de l'Etat ne peut excéder 70 % du financement des projets retenus dans le plan d'actions conventionné ;
- le financement annuel de l'Etat ne peut dépasser un million d'euros (exception prévue pour les structures fusionnées) ;
- le financement de l'Etat est subordonné au respect des engagements des autres financeurs.

Entre 2005 et 2011, hors subventions d'investissement et sur seuls crédits MDE, l'Etat a versé plus de 58,4 millions d'euros aux structures franciliennes. Dans certains cas, les MDE ont pu bénéficier d'autres financements de l'Etat à travers les CEPT, le soutien de projets de GPEC, le CPER, le FSE, les Préfectures (contrats de ville, mission égalité hommes/femmes...). En 2012, l'enveloppe régionale du programme MDE s'établit à 9,4 millions d'euros pour l'Etat, soit une baisse de - 14,3 % par rapport au conventionné de l'an dernier (- 8,7 % par rapport au réalisé).

Exemples de projets mis en œuvre par les MDE franciliennes en 2011

Axe 1 Développer une stratégie territoriale partagée	Axe 2 Participer à l'anticipation des mutations économiques	Axe 3 Contribuer au développement local	Axe 4 Réduire les obstacles culturels ou sociaux d'accès à l'emploi		
Salons emploi-formation et manifestations ciblées (création d'entreprise, secteur d'activité...)					
Diagnostic et plan d'actions partagé	Aide à la création et reprise d'entreprise	Coordination des réseaux de création/reprise d'entreprises et dévelop- pement de l'offre d'ac- compagnement	Information, animation et coordination des acteurs locaux de l'emploi et de la formation	Promotion des clauses sociales dans les marchés publics	Développement de réseaux de parrainage
Etudes sectorielles	Animation et coordina- tion d'actions de GPECT	Emergence d'offres d'emplois cachées - Intermédiation Pôle Emploi TPE/PME	Accompagnement du développement de l'insertion par l'Activité Economique	Facilitation de l'accès à l'emploi aux publics spécifiques (travailleurs handicapés, seniors, jeunes...)	Développement de l'offre de formation
Travaux d'appui à la réalisation d'actions de la MDE	Portage et animation de relais RH : accompa- nement de TPE/PME et sécurisation de parcours (demandeurs d'emploi et/ou salariés)	Plate-forme de services aux personnes	Marketing territorial pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises	Levée des freins liés à la mobilité	Accueil et information du public de premier niveau
Auto-évaluation	Appui au développement de réseaux d'entreprises	Aide au recrutement pour l'implantation ou le développement des entreprises	Sensibilisation et promo- tion de la Responsabilité Sociale des Entreprises	Lutte contre l'illettrisme	Lutte contre les discriminations
	Promotion des métiers "en tension"				

Chiffres clés sur les MDE franciliennes en 2011

	Paris	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de- Seine	Seine- Saint- Denis	Val-de- Marne	Val-d'Oise	Ile-de- France
Nombre de MDE	1	5	4	1	5	2	2	3	23
Taille moyenne en ETP	13	7	7	6	12	9	4	12	9
Montant moyen des recettes	810 500	688 066	873 265	1 289 000	964 307	880 760	321 875	682 763	796 000
Budget le plus faible		500 000	300 000		500 000	650 000	250 000	300 000	
Budget le plus important		890 000	1 800 000		1 300 000	1 000 000	400 000	1 200 000	
Part des financements Etat (tous crédits)	57%	56%	51%	55%	63%	66%	64%	57%	58%
Part des financements Collectivité(s) porteuse(s)	20%	14%	19%	33%	29%	34%	18%	32%	24%
Part des autres financements	23%	30%	30%	12%	8%	0%	18%	11%	18%
Part de l'Axe 1	17%	8%	8%	11%	19%	14%	15%	21%	13%
Part de l'Axe 2	20%	35%	51%	44%	27%	27%	37%	38%	36%
Part de l'Axe 3	10%	27%	32%	25%	31%	22%	26%	27%	27%
Part de l'Axe 4	53%	31%	10%	20%	23%	37%	22%	14%	23%

*Source : Direccte IDF - Bilans financiers 2011 MDE
Traitement : Direccte/SESE*

Méthodologie

Les résultats sur l'activité et les budgets des MDE sont issus d'une analyse détaillée des bilans 2011 fournis par les structures. Pour harmoniser les données, certaines actions ont été reclassées dans un axe différent de celui acté lors de leur conventionnement, en respectant la typologie présentée ci-dessus. L'historique des subventions versées par l'Etat au titre du programme MDE a été fourni par le service gestionnaire du dispositif de la Direccte d'Ile-de-France. Il n'intègre pas les subventions d'investissement qui ont été octroyées durant les premières années de développement des MDE et qui ont été gérées au niveau national par la DGEFP.

Repères bibliographiques

- Arrêté du 21 décembre 2009 portant cahier des charges des maisons de l'emploi ;
- Circulaire relative aux modalités de financement des maisons de l'emploi par l'état du 19 février 2010 ;
- Loi de programmation pour la cohésion sociale 18 janvier 2005 et arrêté du 7 avril 2005 portant cahier des charges des maisons de l'emploi ;
- « Les MDE conventionnées avant fin juillet 2007 », Céline GRATADAOUR, Dares, PIPS n° 13.2, mars 2009 ;
- « Les MDE - mission d'évaluation du dispositif », Jean-Paul Anciaux, Assemblée nationale, juin 2008 ;
- « Rapport d'information sur les maisons de l'emploi, Mme Marie-Christine Dalloz, Assemblée nationale, juin 2008 ;
- Guide de bonnes pratiques PLIE, MDE et Entreprises, AVE, édition 2012 ;
- « La démarche d'auto-évaluation des maisons de l'emploi », AVE, décembre 2007.

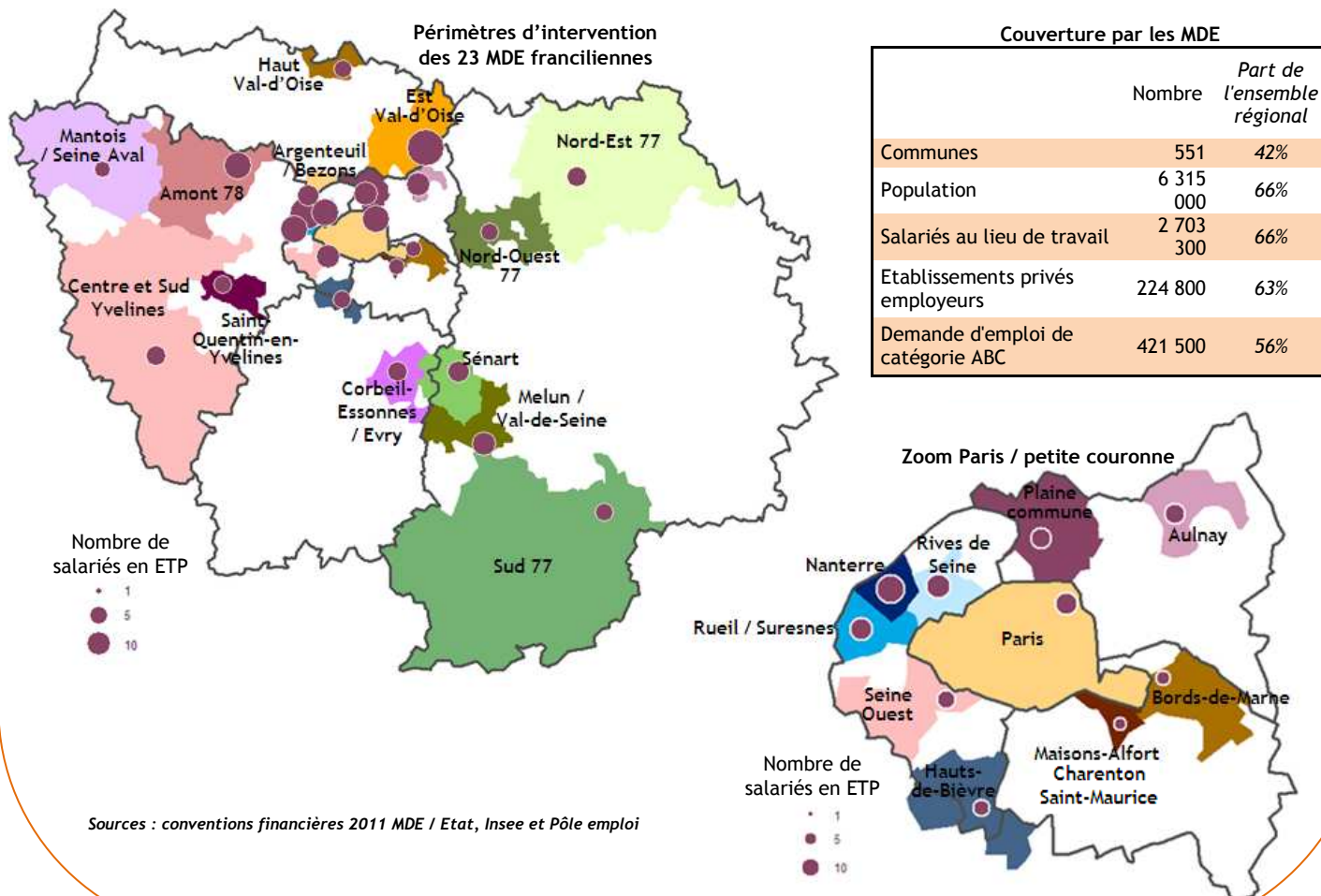
Périmètres des MDE franciliennes

Inscrite dans une logique de territorialisation, la mission première des MDE est de fédérer les acteurs d'un espace géographique cohérent, afin d'en coordonner l'action. Selon les textes fondateurs, le bassin d'emploi en constitue le périmètre de référence mais cette notion demeure relativement floue : ni tout à fait la zone d'emploi, périmètre à l'intérieur duquel la plupart des actifs travaillent et résident, ni tout à fait la zone de compétence des Agences locales pour l'emploi de l'Anpe/Pôle emploi.

Dans les faits, la délimitation des territoires d'intervention des MDE franciliennes, confrontées de surcroît pour cet exercice à la porosité des zones d'emploi en Ile-de-France compte tenu de l'importance des migrations pendulaires, s'est donc appuyée sur d'autres critères et s'avère, au final, assez hétérogène : tantôt circonscrits aux limites de la(les) collectivité(s) porteuse(s) de la structure, tantôt élargis aux territoires voisins. Variant en Ile-de-France de 1 à plus de 100 communes, l'antériorité des partenariats, la cohérence économique locale, le respect des limites institutionnelles (celle du Service public de l'emploi local par exemple), comme le contexte politique local ont en effet constitué en Ile-de-France autant de critères de délimitation des périmètres d'intervention des MDE que la préexistence d'un véritable territoire de projet.

Au total, 42 % des 1 300 communes qui composent la région Ile-de-France sont couvertes par l'une des 23 MDE franciliennes. Leurs périmètres d'intervention concentrent environ 65 % de la population régionale, des salariés du secteur privé y occupant un emploi et des établissements privés employeurs de la région, contre environ 55 % de la demande d'emploi régionale (cf. tableau ci-dessous).

Comme leurs homologues d'autres régions, les 23 MDE franciliennes ont opté pour différentes modalités d'organisation : certaines d'entre elles disposent en effet d'un espace physique d'accueil des publics, parfois complété par un réseau de points-relais pour un accueil de proximité, alors que d'autres structures n'offrent pas d'accueil physique. Ces choix organisationnels induisent évidemment des disparités entre MDE, en termes notamment d'offres de services mais également de moyens humains nécessaires à leur fonctionnement, d'une équipe très légère pour certaines MDE à une équipe particulièrement étoffée pour d'autres. La proximité physique de quelques MDE franciliennes avec d'autres structures, particulièrement les missions locales et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), influence également les orientations des MDE concernées, même si chaque structure dispose de moyens humains et financiers distincts.



Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

19, rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers – Tél. 01 70 96 13 00

Directeur de la publication : Laurent Vilboeuf

Réalisation : Service études, statistiques et évaluations / dr-idf.statistiques@direccte.gouv.fr

Site internet : www.ile-de-france.direccte.gouv.fr

Diffusion : Service communication et documentation